

# Non à la criminalisation de la dissidence!

PAR CHRISTINE DANDENAULT

*The author advocates for the right to protest. Since the September 11th tragedy, Canada and Quebec, in line with American policies on security, have approved legislation that criminalizes protests and collective actions. The author suggests that the women's movement will be penalized when women gather to fight against poverty and march for women rights.*

Depuis les dernières années, le gouvernement recourt de plus en plus l'utilisation de la loi et de l'ordre pour défaire l'opposition des différents collectifs à son ordre du jour antisocial, à l'imposition de son agenda pour mettre toutes les ressources humaines, matérielles et techniques de la société au service de la mondialisation néolibérale, pour conquérir les marchés internationaux, etc. Au Québec, on nous a présenté le modèle québécois et au Canada, c'est le modèle de Équipe Canada. Tout cela se fait en faisant la promotion des valeurs canadiennes, des valeurs québécoises où dans un cas comme dans l'autre, les droits et les réclamations du peuple sont manipulés et marginalisés. Mais dans cette situation, on peut voir le développement de la conscience des différents collectifs dans la lutte pour réaliser leurs demandes et aspirations. Cette conscience du mouvement est précieuse car celui-ci prend de l'expérience pour avancer ses demandes. C'est cette même conscience qui se développe que les gouvernements attaquent de plus en plus.

Depuis les événements du 11 septembre, les mesures, projets de loi, conférences, réunions se bousculent de façon effrénée. À tous les jours, à chaque minute, tout arrive

pour embrouiller les questions, miner la confiance, créer un climat d'anarchie, de chaos. Depuis le 11 septembre, il y a eu les lois C-36, C-11, C-35 et C-42, la création du cabinet militaire, etc. Aux États-Unis, la même chose est jumelée avec la campagne contre le terrorisme présentée comme le seul nouvel ordre du jour derrière lequel tous devraient se rallier. Si on ne rallie pas, on est un traître aux États-Unis et, ici au Canada, on serait contre les valeurs canadiennes, la sécurité collective, etc. Au Québec, après le dépôt du budget Marois au nom de la sécurité collective et le respect du déficit zéro, on a ensuite annoncé la poursuite des attaques dans les secteurs de la santé et de l'éducation avec la menace de mettre fin à l'assurance médicaments, le décret contre les enseignants, etc. Bref, tout est fait de façon à empêcher les gens de réfléchir et les intimider s'ils osent donner leur point de vue, leur opinion et prendre action. C'est la criminalisation de la dissidence.

Qu'est-ce que la criminalisation de la dissidence ? Qu'est-ce que la dissidence ? Dans le dictionnaire *Larousse* il est écrit :

La dissidence est l'action ou état de quelqu'un ou d'un groupe qui ne reconnaît plus l'autorité d'une puissance politique à laquelle il se soumettait jusqu'alors.

Les différentes actions que mènent les femmes, les jeunes, les travailleurs, et différents collectifs par la voie de pétitions, manifestations, contestations, réunions, même par le lobbying, sont des actions par lesquelles les gens expriment leur opposition et

leur dissidence face à telle ou telle politique, telle ou telle décision, mesure ou loi. C'est le droit de conscience qui s'exprime. C'est ce qui appartient et distingue l'être humain comme être pensant, qui permet de réfléchir, agir, poser des gestes, organiser et faire avancer la société. La conscience permet de tirer des conclusions, d'organiser sur la base de l'expérience acquise dans la vie. C'est un droit. Ce n'est pas un privilège. Personne ne peut enlever la conscience d'un individu. Sur cette base, les différents collectifs avancent leurs demandes et leur agenda, leurs réclamations et leur point de vue sur ce qui se passe. Par exemple, dans le contexte de la lutte des femmes pour éliminer la violence et la pauvreté, les différents groupes de femmes avancent leurs demandes et revendications sur la base de leur propre expérience de leurs batailles pour combattre ces fléaux. Un autre exemple est la signification du droit de vote des femmes qui a été une très

---

**L'opposition à la criminalisation de la dissidence est extrêmement importante pour le mouvement des différents collectifs et pour le mouvement des femmes.**

---



*Anti-WTO demonstration in Seattle, 2001. Photo: Jennifer Moreau*

grande victoire pour le mouvement des femmes. À cette époque, la lutte était pour que les femmes soient reconnues en tant qu'être humain et que femme et que de ce fait, elles avaient un mot à dire dans les décisions de la société. Aujourd'hui, le droit de vote ne signifie plus rien. La conscience des femmes a avancé et la bataille exige beaucoup plus que le droit de vote. La conscience est rendue au point où les collectifs veulent décider, veulent moderniser le processus politique actuel qui bloque l'affirmation des droits et qui empêche les femmes et les collectifs de décider dans la société. Face à ce développement du mouvement du peuple, de l'élévation de sa conscience, les gouvernements et différentes puissances aujourd'hui veulent criminaliser cette conscience, criminaliser la dissidence et les actions que les gens décident d'entreprendre. Il y a un refus total de trouver des solutions politiques à des problèmes politiques. On répond par la loi et l'ordre, par la négation des libertés civiles, par la criminalisation des luttes et la criminalisation de la dissidence, etc.

De plus, on veut maintenant utiliser les événements tragiques des attentats du 11 septembre pour légaliser ce qui est illégal : l'impunité policière, la police au-dessus de la loi, la criminalisation de la dissidence. L'anarchie est érigée au niveau de l'autorité, mais la cause de la tragédie, du terrorisme et des graves problèmes que confronte la société n'est pas adressée sérieusement.

Évidemment, l'opposition à la criminalisation de la dissidence est extrêmement importante pour le mouvement des différents collectifs et pour le mouvement des femmes car cela fait partie des obstacles qui se posent à la réalisation de leurs demandes que ce soit contre la pauvreté, la violence, pour la réalisation des droits des femmes en tant que femmes, la réalisation des droits humains, etc. Il est extrêmement important de s'opposer à l'impunité policière, à la régression de la société à l'époque du Moyen âge où il y avait un roi qui décidait et tous devaient se soumettre sous peine d'être pourchassés, menacés, et déclarés illégitimes. Comme l'a dit un jeune lors de la manifestation contre le G-

20 à Ottawa au mois de novembre, le nouveau roi c'est le premier ministre et nous les sujets devons nous soumettre. Lors de cette manifestation comme dans les autres, ce sont des femmes, des jeunes filles, des jeunes qui ont été arrêtés pour le simple fait de vouloir exprimer leur opposition à l'autorité du G-20, du FMI et de la Banque mondiale qui imposent leur diktat aux peuples du monde. Les journaux à ce moment avaient été remplis, et le sont encore, de propagande non pas pour dénoncer le G-20, le FMI et la Banque mondiale et leur agenda antisocial de grandes puissances, mais pour tenter de détourner l'attention des demandes des manifestants anti-mondialisation, et de diviser les gens entre violents, non violents, légitimes et illégitimes. Loin d'être intimidés, les manifestants par leurs actions démontrent la grande détermination des différents collectifs d'intensifier leurs batailles et de s'organiser pour développer la résistance et pour trouver des moyens afin de réaliser la demande du mouvement : un autre monde est possible !